HAL
open science

Croiser les terrains en géographie

Antoine Fleury

To cite this version:

Antoine Fleury. Croiser les terrains en géographie. A travers l'espace de la méthode : les dimensions du terrain en géographie, Jun 2008, Arras, France. halshs-00358339

HAL Id: halshs-00358339

https://shs.hal.science/halshs-00358339

Submitted on 3 Feb 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Croiser les terrains en géographie

Antoine Fleury[1]

Communication au colloque "À travers l'espace de la méthode : les dimensions du terrain en géographie", Arras, 18-20 juin 2008

La dimension comparative est aujourd'hui pleinement intégrée par les sciences sociales. Les comparaisons internationales sont depuis longtemps présentes en sciences politiques, un champ dans lequel elles tendent se développer de plus en plus (Giraud, 2003 ; Hassenteufel, 2005). Elles sont également au cœur de la démarche de recherche des anthropologues (Détienne, 2000 ; Fox, Gingrich, 2002). Mais elles se sont aussi largement développées ces dernières années dans les autres sciences sociales, notamment en histoire (Werner, Zimmermann, 2004). En géographie, un certain nombre de travaux, et notamment plusieurs thèses de géographie urbaine (Giroud, 2007 ; Jacquot, 2007 ; Olagnier, 2003), ont récemment mis en pratique cette démarche.

En faisant le choix de la comparaison, le géographe se doit de poser un regard attentif aux cadres théoriques et méthodologiques dans lesquels il met en œuvre cette démarche, et par là-même à la question du terrain. Ce dernier peut être défini comme « une entité spatio-temporelle et une instance épistémique où se manifeste l'attitude empirique d'un chercheur dans sa tentative d'établissement des faits scientifiques » (Volvey, 2003, p. 904). Comment mener une enquête et une observation de front sur plusieurs terrains ? Comment construire un objet de recherche en géographe selon cette démarche ? Comment intégrer enfin le va-et-vient entre des terrains parfois radicalement différents, avec lesquels le chercheur entretient des degrés divers de distance ou de proximité ? Le choix de la comparaison induit des problèmes particuliers sur lesquels il convient de s'interroger. La question du positionnement du chercheur par rapport à son terrain se pose notamment avec d'autant plus d'acuité dans le cadre d'une étude comparée. Il convient donc de réfléchir d'une part à la place du chercheur et de ses cadres d'analyse par rapport à ses terrains respectifs, d'autre part à la place de ces terrains dans la construction de l'objet et des questionnements de recherche.

Cette contribution s'interrogera de manière exploratoire à la fois sur l'apport et les limites de la comparaison appliquée au champ de la géographie, et sur les questions posées par le choix de plusieurs terrains dans la construction d'un travail de recherche. Elle s'appuiera pour cela sur une expérience de thèse (Fleury, 2007). Je commencerai par expliciter brièvement en quoi consiste la démarche du « croisement » (Werner, Zimmermann, 2004), sur laquelle je me suis appuyée dans ma thèse. Puis j'en viendrai à la manière dont je me suis approprié cette méthode en géographe, en tentant d'expliciter les difficultés d'ordre méthodologique que cela pose, puis les apports et les limites de cet outil dans la formulation des résultats de ma these.

---

[1] Docteur en géographie, ATER à l'Université Paris Diderot (Paris 7), Membre de l'UMR Géographie-cités.

La démarche du « croisement » en sciences sociales

De nombreuses réflexions ont été développées ces dernières années sur les cadres théoriques et méthodologiques de la comparaison. Elles se situent le plus souvent à la charnière de différentes sciences sociales. L'ouvrage de M. Détienne intitulé *Comparer l'incomparable* a constitué un jalon important. A partir de son expérience de recherche, l'auteur propose de « construire des comparables », c'est-à-dire de comparer « non pas pour trouver ou imposer des lois générales » mais « pour construire des comparables, analyser des microsystèmes de pensée, ces enchaînements découlant d'un choix initial, un choix que nous avons la liberté de mettre en regard d'autres » (Détienne, 2000, pp. 57-58). De l'ouvrage de Détienne, on peut retenir l'idée d'un « comparatisme constructif », à savoir que la comparaison n'est pas un donné mais une construction toujours renouvelée. La deuxième idée à retenir, c'est que la comparaison consiste à « mettre en perspective les valeurs et les choix de la société à laquelle on appartient » (Détienne, p. 59), bref qu'elle permet un décentrement de l'œil du chercheur par rapport à la société dans la quelle il s'inscrit.

L'ouvrage de M. Werner et B. Zimmermann, intitulé *De la comparaison à l'histoire croisée* (2004), fournit quant à lui un cadre théorique et méthodologique intéressant. Le croisement permet d'enrichir la comparaison telle qu'elle est classiquement mise en œuvre, de trouver des réponses aux problèmes qu'elle pose eu égard à la position de l'observateur ou à l'objet de la comparaison. Le point de départ de la méthode du croisement est double. Il s'agit tout d'abord de travailler sur un « point d'intersection ». A la base du croisement, il y a le refus de considérer les entités pour elles-mêmes, au profit d'une approche multidimensionnelle : « les entités ou les objets ne sont pas seulement considérés les uns par rapport aux autres, mais également les uns à travers les autres, en termes de relations, d'intersections, de circulation » (Werner & Zimmermann, 2004, p. 22). Croiser, c'est également entrelacer, c'est-à-dire croiser à plusieurs reprises, selon des temporalités éventuellement différentes. Cela renvoie à l'analyse des résistances, des inerties, des modifications – de trajectoires, de formes, de contenus – ou de combinaisons nouvelles dues au croisement. On peut relever ici le caractère dynamique et actif du croisement. Plutôt qu'un modèle analytique, qui reviendrait à figer les choses, le croisement offre donc la possibilité d'appréhender la complexité et le changement.

Trois dimensions du croisement peuvent servir au géographe : les croisements intrinsèques à l'objet de recherche, qui se traduisent par une analyse de la construction des savoirs et des catégories, notamment d'un pays à un autre ou d'une ville à l'autre, et présupposent que cette construction se fait dans des relations et dans des échanges ; le croisement des points de vue, qui consiste à prendre en compte les usages variables d'un même objet ou d'une même catégorie d'un terrain à l'autre, et aboutit à la construction de l'objet de recherche en adoptant un ou plusieurs points de vue ; enfin, les rapports entre l'observateur et son objet : c'est la dimension réflexive du croisement, qui consiste en une analyse qui s'intéresse aux propres cadres d'analyse du chercheur : comment l'ancrage social et culturel du chercheur joue dans la construction de l'objet ? Comment l'objet reconfigure en retour ces cadres d'analyse ? Cette démarche replace le point de vue du chercheur dans une pluralité de points de vue, même si ce point de vue se situe finalement au croisement de tous les autres.

Il est intéressant de voir maintenant comment cette démarche peut être appliquée en géographie, et je me propose pour cela de revenir de manière réflexive sur la place qu'elle a occupée dans la construction de ma thèse.

Pratiquer la démarche du croisement en géographe

Ma thèse a porté sur les transformations récentes des formes et modes de production des espaces publics dans les espaces centraux de trois métropoles : Paris, Berlin et Istanbul (Fleury, 2007). C'est dans ce cadre que j'ai dû définir les conditions nécessaires à une pratique méthodologique maîtrisée de la comparaison. L'idée forte a été de revendiquer l'ancrage parisien et de mettre à profit ce déséquilibre. Il s'est globalement agit de partir du cas parisien et de le confronter aux deux autres cas, Berlin et Istanbul, dans un aller-retour à la fois concret et immatériel.

Le travail empirique : faire du terrain sur trois terrains

Il convient d'abord d'évoquer la manière dont on peut envisager le croisement des terrains dans un travail d'investigation, ainsi que les difficultés concrètes que ce choix peut poser. Dans le cadre de ma thèse, il a tout d'abord fallu *délimiter* des terrains au sein des trois métropoles. Partant du territoire de la Ville de Paris, j'ai donc cherché à définir des terrains d'étude comparables dans les deux autres villes, avec tous les problèmes que cela pose étant donné la forte spécificité de l'entité parisienne. Je me suis arrêté sur les espaces centraux des ces trois grandes villes, c'est-à-dire pour Berlin l'*Innenstadt*[2], et pour Istanbul les arrondissements historiques, de part et d'autre de la Corne d'Or et du Bosphore. Ces deux ensembles n'ont pas d'existence institutionnelle comme Paris *intra muros*, mais se rapprochent de l'espace parisien du point de vue de la morphologie comme des fonctions urbaines.

Le croisement suppose le *va-et-vient* entre plusieurs terrains. Concrètement, il apparaît difficile cependant, dans le cadre d'une thèse tout du moins, de travailler avec la même intensité sur trois terrains : se familiariser avec des terrains étrangers puis y mener des investigations demande du temps ; il y a aussi des problèmes linguistiques et des questions de coût, liées notamment aux déplacements et aux séjours sur place. C'est peut-être le principal problème posé par le choix de la comparaison. J'ai donc travaillé sur les trois terrains mais avec une intensité variable. Comme j'avais une bonne connaissance et un ancrage dans le terrain parisien, j'ai pris le parti de m'appuyer sur ce déséquilibre initial et ainsi de travailler plus précisément sur le cas parisien, pour ensuite le confronter au cours de plusieurs allers-retours avec les deux autres cas[3]. Pour autant, j'ai mis en place un même protocole d'enquête, cadre nécessaire à toute étude comparée : corpus de documents, entretiens, observation directe sur le terrain, analyse des contextes locaux. Ce protocole d'enquête a ensuite été mis en œuvre différemment dans chacune

---

[2] L'*Innenstadt* (ville intérieure) rassemble les quartiers ayant les plus fortes densités (bâti et population) au sein du *Land* de Berlin ; ses limites correspondent à la ceinture du *S-Bahn*, le *Ring*.

[3] Les enquêtes ont été menées à Paris entre 2002 et 2006. Au cours de cette période, j'ai effectué plusieurs missions à Istanbul (septembre-décembre 2002, juin-juillet 2004, août-septembre 2006) et à Berlin (avril 2004, mars-juin 2005, mars-mai 2006).

des villes, en particulier à Berlin et à Istanbul où il a été mis en œuvre de manière restrictive. Par exemple, alors que l'étude des contextes locaux a été menée pour Paris de manière exhaustive, j'ai puisé dans la littérature scientifique pour les caractériser à Berlin et Istanbul.

Construire son objet dans le croisement : l'espace public comme catégorie d'action

Une fois les terrains délimités, il a fallu cerner mon objet de recherche à partir de plusieurs terrains, ce qui ne va pas de soi. Il aurait été possible de s'intéresser plus particulièrement à la *catégorie de pensée* qu'est l'espace public. Dans le cadre de ma thèse, j'ai rapidement pris le parti de m'intéresser à l'espace public comme *catégorie d'action*, c'est-à-dire à la catégorie d'espace public en tant qu'elle est mobilisée par les producteurs et les gestionnaires de l'espace urbain, et surtout, en tant qu'elle s'incarne à la fois dans de nouvelles formes d'aménagement et de nouveaux modes de production.

Mon point de départ a donc été Paris. Dans ce contexte, l'espace public est fortement présent à la fois dans les discours et dans les pratiques des acteurs publics, avec des effets concrets importants sur l'espace et le paysage urbain, transformés en profondeur. C'est en particulier le cas depuis l'arrivée de B. Delanoë à la Mairie de Paris en 2001, le Maire ayant lancé de nombreux projets d'aménagement dans l'ensemble de l'espace parisien. En revanche, à Berlin, non seulement il y a plusieurs termes pour qualifier les espaces publics dans les discours des acteurs[4], mais les investissements de la capitale allemande dans ce domaine apparaissent nettement moins importants, la ville semblant mettre en œuvre une démarche plus pragmatique et plus localisée. Pourtant, les deux capitales ont un héritage commun en termes d'aménagement des espaces publics depuis le XIXe siècle. Elles ont toutes les deux construit un modèle standardisé d'espace public, aussi bien dans ses dimensions technique qu'esthétique. De plus, les deux contextes nationaux semblent tout autant valoriser les espaces publics dans leurs politiques publiques, en particulier depuis les années 1970, même si les termes utilisés ne sont pas rigoureusement identiques. Si l'idéalisation des espaces publics, perçus comme le lieu par excellence de la mixité et de diversité, a peut-être une moindre portée en Allemagne qu'en France, c'est lié sans doute à l'organisation institutionnelle et politique du pays ; mais on y retrouve des usages similaires de l'espace public dans des politiques publiques menées principalement au niveau des communes, et donc moins homogènes qu'en France, où l'Etat intervient aussi dans ce domaine. Finalement, une question se pose : pourquoi, alors que dans les deux contextes nationaux l'espace public est valorisé de manière considérable, la catégorie d'espace public peut-elle être omniprésente à Paris et plus rare à Berlin ?

A Istanbul, le terme d'espace public est très peu utilisé dans les discours[5]. Dans la mégapole qu'est Istanbul, d'autres préoccupations tendent en fait à l'emporter, que ce soit en

---

[4] A côté des termes classiques de *Strasse* (rue) et de *Strassenraum* (rue, voirie), de *Park* (parc), et de *Garten* (jardin), plusieurs termes existent en Allemagne pour qualifier les espaces publics dans leur ensemble. On parle de *Grünanlage* (espace vert) et de *Freiraum*, le terme renvoyant dans l'usage plus particulièrement aux espaces verts mais pouvant être traduit par « espace libre (de construction) ». Plus récemment, on utilise de plus en plus le terme d'*öffentliche Raum*, en opposition au terme de *privater Raum* (espace privé), et en insistant donc sur le statut de propriété.

[5] En Turquie, le terme de *kamu alan* renvoie principalement au statut de propriété (*kamu* = public) Il tend à s'imposer dans les médias et dans le discours des professionnels de la ville et des pouvoirs publics, imitant le terme anglais de *public space*.

termes d'infrastructures de communication ou de logement. Les espaces publics ne sont pas idéalisés comme en Europe. Mettre en regard Paris et Istanbul, c'est confronter des contextes où la définition public/privé est très différente et où l'intervention des pouvoirs publics sur l'espace urbain n'a aucune commune mesure, celle-ci étant traditionnellement moins forte et moins continue en Turquie, d'autant plus dans le contexte actuel où dominent les politiques néo-libérales. Pour autant, il y a bel et bien des aménagements dans ce domaine depuis les années 1980, en particulier des espaces verts et des espaces piétonniers, même si ceux-ci demeurent très localisés, au cœur de la ville. Quelle est la fonction et quel est le sens qui sont attribués aux aménagements d'espaces publics à Istanbul, dans un contexte où, paradoxalement, le terme est quasiment absent des discours ? Le choix d'Istanbul permet en fait de mettre en perspective le terrain plus familier des métropoles européennes… et de faire « éclater » – pour reprendre le terme de Détienne (2000) – la catégorie d'espace public telle qu'elle est utilisée en Europe.

La confrontation de Paris avec les deux autres villes soulève un certain nombre de questions qui apparaissent fondamentales pour comprendre l'espace public en tant que catégorie d'action. Pourquoi l'espace public apparaît-il comme une catégorie d'action omniprésente, même si polymorphe, à Paris, alors qu'ils ne constituent qu'une catégorie d'action secondaire à Berlin, quasiment inexistante à Istanbul ? Plus globalement, comment et pourquoi les espaces publics se construisent-ils ou non comme catégorie d'action au sein d'une grande ville aujourd'hui ? L'enjeu est finalement de décrire puis d'expliquer l'usage variable de cette catégorie dans les politiques publiques menées au sein des trois grandes villes, les formes d'action – aménagements ou autres – qui en découlent, ainsi que la signification et les valeurs mobilisées. Le choix d'un terrain fait d'allers et retours entre Paris et les deux autres villes permet au bout du compte de monter en généralité et au final de mieux comprendre l'éventail des décisions possibles – et les manières de trancher entre les choix possibles – par rapport aux espaces publics dans la métropole contemporaine.

Croiser les points de vue sur les espaces publics

Je suis parti d'un point de vue, d'une *grille de lecture* parisienne, en revendiquant donc mon ancrage à la fois en tant qu'individu et en tant que scientifique, dans l'un des trois terrains. En termes de formes d'action, cette grille de lecture donne une bonne place aux aménagements de voirie : le modèle haussmannien, qui reste en vigueur, y est pour beaucoup, dans la mesure où il est perpétué par des acteurs convaincus de la spécificité parisienne dans ce domaine, qui sont dépositaires d'un savoir-faire et de compétences techniques qui leur sont propres. Le rôle central des pouvoirs publics dans la transformation des espaces publics est donc aussi un trait caractéristique de cette grille de lecture parisienne. En effet, la Ville de Paris, à la fois commune et département, est petite en termes de superficie mais possède des moyens financiers et humains considérables, qui lui donnent des moyens d'action exceptionnels. Conscient de la spécificité de cette grille de lecture – et de la nécessité de relativiser, de remettre en perspective cette spécificité – j'ai ensuite construit mes questionnements dans un *va-et-vient* constant entre Paris et les deux autres villes. Ces trois villes n'ont donc pas été considérées les unes par rapport aux autres, mais surtout les unes *à travers* les autres, selon la démarche du croisement. La mise à l'épreuve de la grille d'analyse parisienne a permis de révéler des décalages dans le temps, des décalages dans les manières de concevoir les espaces publics et leur rôle dans la ville, ainsi que des décalages dans la distribution des rôles entre acteurs. Bien entendu, cette mise à l'épreuve a

également conduit à certains réajustements, dans les investigations menées autant que dans les questionnements.

Cette démarche a d'abord permis de poser un regard renouvelé sur Paris. J'ai en fait pu y voir ce que je n'aurais pas forcément vu sans ce décentrement, modifiant progressivement ma première grille de lecture. A Paris, si les espaces publics ont une place centrale dans les différentes politiques, ils n'ont en fait été pris en compte que de manière relativement récente. Alors qu'à Berlin-Ouest, la plupart des espaces publics avait déjà été reconfigurée dès les années 1980, les aménagements étaient peu nombreux et très ponctuels à Paris à la même époque. Ils étaient essentiellement mis en œuvre dans une optique de valorisation du patrimoine, pendant que Berlin en faisait un outil d'amélioration du cadre de vie et de l'environnement urbain. Il faudra attendre les années 1990 et surtout les années 2000 pour que se déploie à Paris une politique plus systématique dans ce domaine, qui intègre non seulement la dimension patrimoniale mais aussi la dimension environnementale. De plus, j'étais parti sur les espaces publics de voirie, placés au cœur de la politique des déplacements depuis les années 1990 à Paris, mais les deux autres terrains m'ont entraîné sur le terrain de la politique des espaces verts d'une part, de la politique de la ville d'autre part. Au-delà des différences de point de vue[6], toujours enrichissantes, j'ai ainsi pris conscience du fait que les espaces publics sont aujourd'hui à l'articulation des différentes politiques publiques, au-delà de la seule politique des déplacements. La confrontation de Paris avec les deux autres villes a également mis en évidence que si l'action sur les espaces publics passe à Paris essentiellement par l'aménagement, ce n'est là qu'un *choix parmi d'autres* (action sur les temporalités, sur la réglementation, organisation d'animations, etc.). Enfin, j'ai pu mesurer le faible rôle de certains processus comme la privatisation et la sécurisation des espaces publics, qui sont relativement développés à Berlin et Istanbul (selon une intensité différente), mais demeurent relativement absents à Paris. J'ai néanmoins pu mettre en évidence une lente et progressive émergence de ce type de processus à Paris, mais sous des formes originales : la pression des habitants et plus généralement des intérêts privés dans le cadre de la démocratie locale par exemple y sont pour beaucoup.

Au prisme de la grille de lecture parisienne, Berlin et Istanbul, qui sont deux villes où la question des espaces publics ne tient pas un rôle de premier plan, ont pu êtres observées sous un nouveau jour. Dans les deux cas, les études urbaines se focalisent à raison sur d'autres processus, liés à des contextes très différents du contexte parisien. Pour autant, les espaces publics aménagés ponctuellement et de manière prestigieuse apparaissent comme une vitrine, un espace de représentation pour des métropoles en devenir comme Berlin (depuis le retour de la fonction de capitale dans les années 1990) et Istanbul (qui cherche à se hisser dans le concert des métropoles mondiales depuis les années 1980), un processus qui a touché Paris depuis longtemps et concerne aujourd'hui la plupart des métropoles mondiales. La confrontation avec Paris a aussi permis de déceler de nouvelles tendances jusque-là peu étudiées, comme à Istanbul l'émergence de formes d'aménagement similaires à celles qui sont mises en œuvre en Europe, avec des rues piétonnes, un mobilier urbain standardisé, une « végétalisation » progressive des espaces publics, etc. C'est aussi un autre regard posé sur Istanbul, qui n'est pas qu'une mégapole avec des problèmes de logement

[6] L'expression par les acteurs de points de vue différents sur les espaces publics a soulevé des questions intéressantes, comme par exemple le point de vue des Berlinois sur Paris, qui considèrent bien souvent que les jardins haussmanniens ne sont pas des espaces publics, parce que très réglementés et fermés la nuit.

ou de déplacements. Enfin, j'ai pu rappeler combien les héritages continuent à structurer les politiques et les représentations de l'espace public sans toujours se dire clairement, comme à Berlin, ville pionnière dans ce domaine mais qui est aujourd'hui moins les moyens.

La restitution du/des terrain(s)

J'ai explicité ci-dessus comment j'avais construit mon objet et mes questionnements dans le croisement au cours de mes travaux d'investigation. Comment dès lors produire des connaissances dans un va-et-vient entre trois terrains observés et enquêtés ? L'un des enjeux a été de mettre en place une stratégie d'écriture adaptée. Cette question méthodologique est trop souvent mise de côté, comme si elle n'était pas un problème en soi. Or, comme le rappelle P. Hassenteufel (2005, p. 120), deux options sont possibles : la « structuration par terrain » et la « structuration par des entrées analytiques ». La première option privilégie la description approfondie de chacun des terrains, au risque d'une écriture qui juxtapose ces terrains. La seconde option favorise au contraire une logique d'écriture guidée par les hypothèses comparatives, au risque cette fois-ci de déformer les cas nationaux en ne prenant en compte que ce qui rentre dans le cadre de la comparaison. Tout l'enjeu a été de construire une *écriture de compromis*, alternant ou articulant les deux logiques. Car les deux logiques de structuration apparaissent en fait largement complémentaires, la première permettant notamment de transmettre certaines connaissances fondamentales au lecteur, au-delà de la comparaison, la seconde permettant d'éviter la « comparaison factice » (Hassenteufel, 2005, p. 120).

Le croisement pour mieux saisir les dynamiques de l'espace public ? Apports et limites

Je vais maintenant tenter de mettre en évidence les apports du croisement en évoquant brièvement les résultats qu'il m'a permis d'obtenir, tout en soulignant les inévitables limites de cette démarche, que ce soit dans le choix du croisement des terrains ou dans la manière dont j'ai précisément envisagé ce croisement.

Les espaces publics des métropoles européennes : effets de contexte, convergences et contradictions

Les exigences méthodologiques explicitées ci-dessus m'ont permis de formuler des résultats qui permettent de mieux connaître les espaces publics en contexte métropolitain. Grâce au croisement Paris/Berlin, j'ai pu relever un investissement considérable des pouvoirs publics dans le domaine des espaces publics, cette catégorie d'action se situant désormais à l'articulation des différentes politiques publiques. Certes l'action publique n'a pas la même ampleur dans les deux métropoles. J'ai ainsi pu relever à Paris un surinvestissement et une diffusion du centre vers la périphérie, alors qu'à Berlin, l'action dans ce domaine est plus ciblée sur certains quartiers, notamment dans les quartiers orientaux. Ces différences s'expliquent par des contextes politiques et économiques différents : des moyens humains, techniques et financiers considérables à Paris alors que Berlin est affecté par une crise économique et sociale qui se répercute sur les marges de manœuvre financières des pouvoirs publics.

Mais au-delà de ces effets de contexte locaux, il y a bien une *dynamique de convergence* qui me semble caractériser les métropoles européennes. Depuis les années 1970, les pouvoirs publics ont progressivement façonné des espaces publics spécifiques à la métropole européenne. Le processus s'est certes fait à des rythmes différents, et on peut faire remarquer notamment la précocité de Berlin dans ce domaine, avec un certain tassement aujourd'hui, alors que Paris y est venu plus tard et n'a développé une politique que depuis les années 1990. Mais dans les deux capitales, on retrouve aujourd'hui les mêmes formes d'aménagement, avec les potelets et le pavage, le mobilier urbain ou encore la « végétalisation », les mêmes objectifs politiques – la cohésion et la mixité sociale, la proximité et la participation, le patrimoine et l'environnement – et enfin des modes opératoires similaires fondés sur la coordination des services, la concertation et la participation ainsi que sur l'intervention importante de prestataires extérieurs, notamment au niveau de la conception. Autant d'éléments qui, dans leur ensemble, sont pleinement intégrés par les citadins et participent désormais de l'identité de la métropole européenne, la distinguant d'ailleurs largement des autres métropoles mondiales. Cet important investissement dans les espaces publics s'alimente de la profonde conviction des acteurs que les espaces publics sont aujourd'hui un bien commun à préserver et à mettre en valeur.

Evidemment, cela ne va pas sans contradictions. Car les métropoles européennes n'en sont pas moins touchées par des processus qui affectent aujourd'hui toutes les villes mondiales. On peut donc déceler, étroitement mêlées à cet investissement dans les espaces publics, des tendances à l'appropriation, à l'exclusion et à la privatisation, que ce soit dans les pratiques, dans les formes choisies et dans les débats qui les entourent, même si ces processus ne prennent pas la même forme partout, qu'ils sont plus ou moins poussés selon les contextes politiques et institutionnels. Ainsi, l'intervention du secteur privé dans la production des espaces publics est plus rare à Paris, où la municipalité ne cesse de réaffirmer le primat de l'investissement public, qu'à Berlin, où le rapport au privé est plus décomplexé et s'avère bien souvent nécessaire.

Le croisement Paris/Istanbul a permis quant à lui de confirmer, *en négatif*, les caractéristiques de la métropole européenne : objectifs, formes et modalités de l'action publique y diffèrent largement par rapport à Paris et Berlin. Les actions sur les espaces publics n'apparaissent pas aussi systématiques, les citadins sont rarement associés dans les modes de production ; et puis on peut surtout observer une privatisation avancée de la production et de la gestion des espaces publics. Pourtant, il y a des investissements importants dans ce domaine (ce n'est donc pas contradictoire avec la privatisation), même si les aménagements demeurent très localisés, conçus le plus souvent comme une vitrine pour la métropole turque. On relève tout de même une lente diffusion des aménagements en faveur des piétons et de l'amélioration du cadre de vie, ainsi que de nouvelles formes d'aménagement : rues piétonnes et espaces verts, notamment littoraux, même si à l'inverse nombre d'espaces publics situés en milieux défavorisés se dégradent et ne bénéficient pas, comme en Europe occidentale, d'une action spécifique. Cependant, les espaces publics nouvellement réhabilités ou créés sont clairement appropriés par le « petit peuple » d'Istanbul qui y tient ses marchés ou s'y adonne au pique-nique. Ce « petit peuple » fait en majorité de néo-citadins s'approprie la ville et son centre, détournant les fonctions qui avaient été initialement prêtées à ces lieux. Les espaces publics jouent alors finalement de manière détournée le rôle qu'on leur accorde dans les métropoles européennes, ce qui est paradoxalement de moins en moins évident dans des métropoles européennes où la normalisation des usages se renforce toujours plus. Istanbul serait-elle, de ce point de vue, plus européenne que les métropoles européennes ? En tout cas, elle n'apparaît, à bien des égards, pas moins européenne.

Les limites du croisement appliqué à la géographie et aux espaces publics

Appliquer une grille de lecture parisienne à d'autres villes, c'est bien sûr aussi manquer un certain nombre de dimensions spécifiques à ces villes. C'est la première limite de ce type de démarche. Par exemple, les enjeux de l'ancienne division Est-Ouest ou encore le rôle mémoriel des espaces publics dans la capitale allemande d'une part, les conflits entre pouvoirs publics et usages plus ou moins informels des espaces publics à Istanbul d'autre part, apparaissent en filigrane alors que ce sont des enjeux fondamentaux pour comprendre les dynamiques de l'espace public au sein de ces deux métropoles. Plus généralement, la question de la privatisation et ses corolaires, comme la sécurisation et le contrôle des espaces publics, n'ont été étudiés qu'indirectement – sous l'angle des interactions avec les pouvoirs publics – alors que ce processus revêt finalement une grande importance dans ces deux villes. De plus, un certain nombre de résultats obtenus par le croisement Paris/Berlin auraient très bien pu se retrouver par un croisement entre Paris et les communes de banlieue. Tel est le cas pour la question des espaces publics dans la politique de la ville, puisqu'une action importante est menée par l'Etat sur les espaces publics de banlieue dès les années 1980. Bref, comparer avec des terrains proches est parfois aussi utile que de comparer avec des terrains lointains. Enfin, le statut accordé à Istanbul dans cette étude pose tout particulièrement problème. Encore une fois, même si c'est revendiqué, il s'est finalement agi de poser un regard occidental sur cette ville, même si c'était pour le déconstruire. Une question fondamentale se pose également à ce sujet : peut-on réduire un terrain à un *simple outil de distanciation* ? Un certain nombre de difficultés se sont aussi présentées au moment de la restitution du terrain puisque la ville avait certes joué un rôle important dans la construction de la démarche et de l'objet, mais j'avais en ma possession relativement peu d'informations comparé aux deux autres villes. Fallait-il pour autant recentrer la rédaction sur Paris et Berlin ? J'ai finalement pris le parti de conserver Istanbul dans l'intitulé de la thèse et – ponctuellement – dans mes développements.

L'analyse des catégories et de la catégorisation sont une dimension importante de la méthode du croisement théorisée par M. Werner et B. Zimmermann (2004). Les auteurs revendiquent tout d'abord une nécessaire « historicisation des catégories ». L'appréhension de la « circulation des catégories » d'un contexte culturel à un autre constitue une autre exigence de l'histoire croisée. Dans ma thèse, j'ai apporté un certain nombre d'éléments (notamment sur les modes d'action, les contextes urbains, etc.) pour mieux comprendre comment la catégorie d'espace public s'est construite, mais cette étude n'a pas été faite en tant que telle. J'ai cependant donné un large aperçu des circulations qui ont présidé à cette construction, notamment des circulations de modèles urbanistiques (formes et modes d'actions). Fruit d'un processus commencé il y a quelques décennies, les espaces publics de Paris et Berlin ont en fait été progressivement réinventés dans la circulation des idées et des modèles entre les différentes métropoles européennes. Ainsi Paris a-t-il mis au point et approfondi un modèle patrimonial, pendant que Berlin a réinterprété un modèle environnemental. D'autres métropoles sont bien sûr intervenues dans la construction et la circulation de ces modèles, comme les villes hollandaises où a été mis au point un modèle environnemental. D'autres villes encore ont initié de nouvelles formes d'action et d'aménagement, comme Bologne et Barcelone pour leurs centres historiques, ou encore les villes suisses dans le cadre de la politique des déplacements. Avec le croisement Paris/Istanbul, j'ai également mis en évidence de nombreuses circulations qui ont existé ou

existent encore entre Istanbul et les métropoles européennes. Les Stambouliotes revisitent aussi leur passé tout *en s'appropriant* des modèles inventés récemment en Europe[7].

Les espaces publics apparaissent bien comme une catégorie construite dans la circulation, circulation des outils d'aménagement, mais aussi des pratiques et des usages. Mais quelles sont les modalités concrètes de ces circulations ? Quels en sont notamment les acteurs ? C'est une analyse qui nécessiterait de plus amples investigations : le dépouillement d'archives et le recueil de témoignages auprès d'acteurs historiques. Il faudrait également travailler sur le choix des acteurs contemporains à interroger, et notamment identifier ceux qui jouent le rôle des « passeurs » dans l'évolution des politiques publiques et s'entretenir avec eux de manière approfondie. Par exemple, pour Paris et Berlin, on peut relever le rôle de l'Union européenne, des instituts d'aménagement et d'urbanisme ; on peut citer pour Istanbul le rôle des ONG et des organismes internationaux, des architectes et des urbanistes ayant fait leurs études en Europe. Une telle méthodologie suppose donc de faire appel à des outils développés de longue date en histoire et en sciences politiques.

Conclusion

Appliquer la démarche du croisement en géographie me semble en définitive représenter plus d'apports que de limites. C'est d'autant plus le cas que les limites peuvent être aisément dépassées, grâce à la pratique de l'interdisciplinarité (avec l'histoire et les sciences politiques tout particulièrement), à la mise en œuvre d'une démarche collective pour contourner les contraintes matérielles qui lui sont intrinsèques, et mieux encore, par le développement d'une démarche collective entre des chercheurs de nationalités différentes. Menée de la sorte, la démarche du croisement présente d'autant plus d'intérêt qu'elle intègre, contrairement aux approches plus classiques de la comparaison, une réflexion sur la place du chercheur. Cette démarche lui permet notamment d'assumer voire de revendiquer son ancrage, tout en restant ouvert à des réajustements de ses grilles de lectures, grâce à la confrontation avec d'autres terrains. Le terrain de recherche se construit bien alors dans *l'intersection* des différents terrains d'investigation, de même que l'objet et les questionnements, donnant la possibilité de sortir de l'étude de cas – ou du cas étudié *par rapport* à un autre cas – en étudiant une entité *à travers* une autre entité, pour au final monter en généralité. Dès lors, le choix des terrains d'investigation à croiser apparaît moins important que ce que ce l'on en fait, l'apport se situant plus dans la réflexion que l'on peut construire dans l'aller-retour entre ces derniers.

Références bibliographiques

DETIENNE M. (2000), *Comparer l'incomparable*, Paris, Seuil, coll. « La librairie du XXe siècle », 134 p.

[7] Qui dit appropriation ne dit pas application stricte de ces modèles. Le sens de ces modèles est en partie transformé. Ainsi le modèle environnemental a-t-il pris un nouveau sens, intégrant notamment les valeurs de l'islam politique, dans les années 1990.

FLEURY A. (2007), *Les espaces publics dans les politiques métropolitaines. Réflexions au croisement de trois expériences : de Paris aux quartiers centraux de Berlin et Istanbul*, thèse de doctorat en géographie, Université de Paris 1, 685 p.
GIRAUD O. (2003), « Le comparatisme contemporain en science politique : entrée en dialogue des écoles et renouvellement des questions », in LALLEMENT M., SPURK J. (dir.), *Stratégies internationales de la comparaison*, Paris, éditions du CNRS, Paris, pp. 87-106.
GIROUD M. (2007), *Résister en habitant ? Renouvellement urbain et continuités populaires en centre ancien (Berriat Saint-Bruno à Grenoble et Alcântara à Lisbonne)*, thèse de doctorat en géographie, Université de Poitiers, 527 p.
GINGRICH A., FOX R.G. (2002), « Introduction », in GINGRICH A., FOX R.G. (dir.), *Anthropology, By Comparison*, London/ New York, Routledge, pp. 1-24.
HASSENTEUFEL P. (2005), « De la comparaison internationale à la comparaison transnationale. Les déplacements de la construction d'objets comparatifs en matière de politiques publiques », *Revue française de science politique*, vol. 55, n°1, pp. 113-132.
JACQUOT S. (2007), *Enjeux publics et privés du réinvestissement des espaces historiques centraux, une étude comparée de Gênes, Valparaiso et Liverpool*, thèse de doctorat, université d'Angers, 646 p.
OLAGNIER P.-J. (2003), *Voirie et espace public : mise en regard de pratiques d'aménagement à Barcelone, Londres et Paris*, thèse de doctorat en géographie-aménagement, Université de Paris 1, 503 p.
VOLVEY A. (2003), « Terrain », in LEVY, J., LUSSAULT, M., *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, pp. 904-905.
WERNER M., ZIMMERMANN B. (2004), « Penser l'histoire croisée : entre empirie et réflexivité », in WERNER M., ZIMMERMANN B. (dir.), *De la comparaison à l'histoire croisée*, Paris, éditions du Seuil, pp. 7-37.